

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Juin

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 juin

M. Dreyfus questionne M. Spuller sur les chemins de fer serbes, et lui demande ce qu'il compte faire pour sauvegarder les intérêts des actionnaires et quelles instructions il a données à ses agents.

M. Spuller répond qu'il s'est entretenu avec le ministre de Serbie, qui lui a fait remarquer que le gouvernement serbe s'était trouvé en présence d'infractions commises par la Compagnie à la loi des chemins de fer, et lui a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre sur ces faits avant que son gouvernement ne les lui ait fait connaître.

M. Spuller déclare que le ministre de Serbie et le gouvernement serbe lui ont donné l'assurance que, tout en enlevant l'exploitation à la Compagnie, ils respecteraient les intérêts français.

Budget de l'agriculture

M. de Mackau demande au gouvernement pourquoi il a rapporté l'arrêté interdisant à la frontière belge l'importation des bestiaux.

M. Faye répond que le décret fut fait afin d'éviter l'importation de bestiaux allemands et luxembourgeois contaminés venant par la Belgique.

Aujourd'hui, la Belgique ayant interdit sa frontière aux bestiaux de cette provenance, il n'y a plus aucun intérêt à maintenir l'interdiction.

L'amendement de M. Thellier de Poncheville sur l'article 28, demandant le rattachement du service hydraulique agricole au ministère des travaux publics, est repoussé par 6 voix.

Les articles 28 à 35 des travaux de deschément et d'irrigation, ont été adoptés.

Tous les autres articles du budget de l'agriculture et du service forestier sont adoptés.

SÉNAT

Séance du 3 juin

M. Combes, rapporteur, défend le projet relatif aux traitements des instituteurs.

M. Combes critique vivement la commission des finances, qui a refusé son approbation au projet.

Il accuse la commission de faire la réaction contre l'œuvre scolaire de la République. (Bruit)

Léon Say répond que le devoir de la commission était d'examiner les conséquences du projet au point de vue des finances. Or, le projet entraînera à des dépenses énormes et beaucoup plus considérables que ne l'avouent le rapporteur et le gouvernement. (Très bien ! à droite et au centre.)

M. Fallières dit que l'augmentation des traitements des instituteurs est généralement admise, mais qu'il n'en est pas de même pour la création de postes nouveaux ; cependant, pour donner satisfaction aux élèves des écoles normales, il faudrait en créer quatre mille nouveaux. Il demande au Sénat de voter le projet de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le voyage de M. Carnot

Voici la péroraison du discours prononcé par le président de la République, au banquet de Calais :

« Ce n'est pas ici, au milieu des populations laborieuses et fortes qui nous entourent, dans cette belle cité qui a donné de telles preuves de sa puissance d'expansion, que pourront jamais se faire écouter les prophètes de malheur aux yeux desquels la République n'a rien fait et qui l'accusent d'avoir gaspillé la fortune publique et conduit la France aux abîmes.

« Ceux-là, Messieurs, il y a un mois, ne voulaient pas encore croire à l'Exposition de 1889. Ils ne l'ont pas empêchée d'ajouter à notre pays une nouvelle auréole de gloire. Ils n'empêcheront pas davantage le port de Calais d'être un des joyaux du domaine maritime de la France, et un jour viendra où ils regretteront eux-mêmes leur mauvaise humeur, et reconnaîtront à leur tour que la République a apporté dans la société moderne les plus puissants éléments de travail, de progrès et de prospérité. A la République ! A l'avenir de Calais ! »

M. Carnot est rentré à Paris. Cinq mille curieux se pressaient aux abords de la gare du Nord.

La haute cour

Il est absolument inexact, comme le dit le Petit Journal, que les dossiers du procès Boulan-

ger aient été remis au procureur général. La commission ne s'est pas encore réunie au complet pour décider s'il y avait lieu de clore l'instruction.

Un procès monstre

On lit dans le Figaro : Le procès intenté par les descendants du roi Murat à l'Etat italien, sera jugé le 20 juin à Rome.

Il ne s'agit de rien moins que de 51 millions confisqués au roi Murat, bien qu'ils fussent sa propriété personnelle.

Les réclamants sont les Murat de Paris, les Pepoli de Bologne et les Ruspoli de Rome. Une transaction paraît probable.

Plâtrage des vins

Le Siècle assure qu'à la suite des démarches des députés du Midi, M. Thévenet aurait résolu de proposer au Conseil des ministres de suspendre l'interdiction du plâtrage des vins.

Contrebande des tabacs

Suivant le XIX^e Siècle, une vaste association de fraudeurs, pour la contrebande des tabacs des colonies a été découverte. Le chef a échappé jusqu'ici aux investigations de la justice, mais deux agents des douanes et un employé du sous-secrétariat des colonies ont été arrêtés comme complices.

Victimes du choléra

Une dépêche de Colombo (Ceylan), annonce que M. Richaud, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, est mort du choléra, à bord du Calédonien. Son corps a été aussitôt immergé.

Amérique

Un avis de San Francisco annonce qu'un ouragan terrible a ravagé le territoire de Hong-Kong. Il y a dix mille victimes ; les dégâts sont énormes.

Tremblements de terre

De Lion-sur-Mer, sémaphore de Caen, le bureau météorologique a été avisé que le tremblement de terre s'y était fait sentir à huit heures trente et qu'il avait duré deux secondes.

Enfin, nous recevons d'Authou, par le Bechelloin (Eure), avis que le tremblement de terre y a été très vivement ressenti. Il y en a eu successivement six ou sept, et ils se dirigeaient de l'est à l'ouest. Fenêtres, portes et plafonds, tout craquait dans la maison. « Sous les pieds, nous écrit-il, le mouvement du parquet ressemblait à la trépidation d'un train, et il nous a été possible, au milieu du calme de la campagne, d'entendre les grondements souterrains ».

Le phénomène a été ressentie dans le voisinage.

Pont-Audemer. — Le tremblement de terre s'est fait ressentir, dimanche soir, à huit heures et demie, à Pont-Audemer et dans les environs. Dans certains endroits, on a entendu un bruit ressemblant à celui du tonnerre.

La secousse a duré quelques secondes ; elle n'a causé aucun dommage.

A Paris même, cette secousse de tremblement de terre a été ressentie.

Courrier de l'Exposition

Une idée saugrenue

Voici, par exemple, une idée saugrenue !

On prête à l'administration l'intention d'interdire, chaque dimanche, les repas champêtres à l'Exposition, de même que l'entrée des victuailles que le visiteur prévoyant apporte avec lui chaque dimanche, dans la crainte de tomber d'inanition.

Si cette idée a vraiment germé dans un cerveau administratif, il faudra qu'elle y rentre, sous peine d'émeute.

Comment ! Vous êtes débordés par la foule, vous avez fait une œuvre superbe, que tout le monde veut voir ! Vous avez plus de visiteurs que vos restaurants n'en peuvent nourrir et vous voulez m'empêcher, moi, promeneur attelé à toute une ribambelle de famille, repoussé avec perte de tous les restaurants archi-pleins, vous voulez m'empêcher de faire la dinette dans un coin ! Ce serait un peu fort ! Et de quel droit, s. v. p. ?

Alors, le radeau de la Méduse, tous les dimanches, comme le soir de l'inauguration ? Merci ! Pour une mauvaise farce, ce serait là une mauvaise farce.

— Mais, dira l'administration, on abîme les massifs, on souille les bosquets, on dégrade les parterres.

— D'accord. C'est déplorable, c'est plus que déplorable, c'est lamentable. Mais à qui la faute, à l'administration ? A toi, qui n'as pas encore

compris depuis le 6 mai que cette Exposition, ton œuvre, sera jusqu'au bout un triomphe, et qu'il t'appartient d'y offrir aux visiteurs la facilité du repas et du couvert !

Qu'on autorise, dans les recoins inoccupés, sur les bas-côtés de la Bourdonnais et de Suffren, l'installation de restaurants à bas prix, de guinguettes volantes pour les dimanches et fêtes, et tout le monde pourra se nourrir assis, attablé, décemment, chacun suivant sa bourse.

Mais songer une minute qu'on pourra empêcher le pique-nique sur les chaises ou sur le sable de ces milliers d'humbles visiteurs, qui trouvent tous les restaurants actuels bondés, tous les cafés inabordablement à dix mètres à la ronde, c'est de la pure fantaisie.

Des guinguettes, une zone réservée aux petits traiteurs, voilà ce qui supprimera les diners en plein vent, et qui sauvera ces pauvres pelouses de l'envahissement dinatoire.

Affreuse association d'idées, mais qui s'impose. Il en est des restaurants comme des water-closets. Il n'y en pas, dans toute l'Exposition, le quart de ce qui serait nécessaire.

Les entrées de dimanche

Les entrées payantes de la journée de dimanche se sont élevées, en dépit des averses de la soirée, au chiffre de 193,866.

A la Tour

Dans la matinée de mercredi, MM. Eiffel, Salles et Edoux sont montés au dernier étage de la Tour pour examiner les appareils enregistreurs qui marquent la pression de l'eau. De la deuxième à la troisième plate-forme, la montée par l'ascenseur Edoux a duré quatre minutes, y compris le changement de cabine au plancher intermédiaire. Le trajet est merveilleux. Les cabines, les câbles et les appareils ont fonctionné de façon irréprochable.

Dimanche, au plus tard, le public pourra monter jusqu'au sommet de la Tour.

De l'air ! de l'air !

Si le public se plaint du défaut d'aération de la galerie des machines, les exposants et leurs ouvriers ou agents représentants n'en souffrent pas moins. Aussi, un exposant anglais se propose-t-il, avec l'autorisation de l'administration, d'organiser un système d'aération du palais des machines au moyen de ventilateurs. L'essai en sera fait prochainement, indépendamment de l'établissement des cheminées d'appel dont s'occupe M. Dutert.

L'éclairage électrique

Le syndicat des électriciens avait annoncé que l'Esplanade des Invalides serait éclairée le dimanche 2 juin. L'Esplanade est restée plongée dans une obscurité absolue et a été fermée le soir comme à l'ordinaire.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Notre nouveau préfet

M. Arnaud, notre nouveau préfet, est arrivé à Cahors aujourd'hui.

La session des baccalauréats

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, la date d'ouverture de la session relative aux baccalauréats ès sciences et ès lettres, est fixée uniformément au 15 juillet dans les départements.

Les recteurs sont autorisés à la retarder s'ils le jugent convenable, mais le ministre, tient essentiellement à ce que cette date ne soit pas avancée.

Bourses de voyages

Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en vue de permettre à un certain nombre d'élèves de nos écoles industrielles de compléter leur instruction technique, a institué depuis deux ans, des bourses de voyage d'une valeur variant de 1,500 fr. à 3,000 fr. suivant l'importance de la durée du voyage. Un certain nombre de boursiers ont déjà visité les principaux centres industriels de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis. Un concours pour l'attribution de nouvelles bourses aura lieu cette année au mois de septembre. Le programme du concours est à la disposition des intéressés au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, 80, rue de Varenne. (Direction du personnel et de l'enseignement technique).

Les retraites proportionnelles

La commission de l'armée réunie sous la présidence de M. Mézières a entendu le rapport de M. Mérillon sur la retraite proportionnelle des officiers.

Les conclusions de ce rapport sont conformes

à celles du projet ministériel. Pendant l'année 1889, M. le ministre de la guerre demande pouvoir mettre d'office à la retraite 200 officiers ayant vingt ans de service. Cette autorisation lui est accordée par la commission.

Un projet de loi définitif sur cette matière sera étudié ultérieurement par le ministre et soumis à la prochaine législature.

Nécrologie

M. Arnault, juge d'instruction du tribunal civil de Cahors, vient d'être cruellement atteint dans ses plus chères affections. Son épouse, M^{me} Laurence Arnault, née Besse de la Romiguière, vient de succomber, encore jeune, à une maladie du cœur.

Puisse les regrets unanimement exprimés par notre population, si tôt la triste nouvelle répandue, être un adoucissement au grand malheur qui frappe un magistrat des plus sympathiques, une famille des plus honorables et des plus estimées.

Les obsèques de M^{me} Arnault ont eu lieu ce matin, au milieu d'un nombreux cortège de parents et d'amis.

Ses restes mortels ont été transportés à Puy-Larroque, pour être inhumés dans le caveau de famille.

Les chiens enragés

Par arrêté du maire de Cahors : Art. 1^{er}. — Il est expressément défendu de laisser errer les chiens sur la voie publique, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse ou muselés.

Art. 2. — Il est défendu d'exciter les chiens à se battre ; de les lancer contre les voitures et les chevaux ; de les placer sous les charrettes sans y être attachés de très court.

Art. 3. — Tout chien trouvé sur la voie publique en dehors des conditions ci-dessus prescrites sera immédiatement saisi et mis en fourrière.

Art. 4. — Les chiens errants sans collier et dont le propriétaire est inconnu, seront abattus sans délai. Les chiens porteurs d'un collier et les chiens sans collier, mais dont le propriétaire est connu, trouvés sans maître sur la voie publique, seront mis en fourrière aux frais du propriétaire. Ils seront abattus s'ils n'ont pas été réclamés dans un délai de trois jours francs, à partir de leur mise en fourrière.

Art. 5. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux poursuivis conformément aux lois.

Les acquisitions de l'Etat au Salon

L'Etat a commencé ses acquisitions au Salon. Parmi ses achats en peinture, se trouve le tableau de M. E. Yon, dont nous avons déjà parlé : le Pont Valentré à Cahors.

La cavalerie territoriale

Les hommes des classes 1876 et 1877, appartenant aux escadrons de numéros impairs de la cavalerie territoriale, seront appelés en une série et par voies d'affiches ainsi qu'il suit :

Les sous-officiers comptables : du samedi 5 octobre au dimanche 20 octobre inclus.

Les autres sous-officiers et brigadiers : du samedi 5 octobre au samedi 19 octobre inclus.

Les hommes non gradés : du lundi 7 octobre au samedi 19 octobre inclus.

L'école de bataillon

L'infanterie française est enfin dotée de son école de bataillon. Ce complément du règlement du 3 janvier 1889 sera immédiatement mis en pratique dans tous les corps de troupes.

Il est l'œuvre du général de Guiny, du président du comité d'infanterie, et de son principal collaborateur, le général Coiffé, commandant le 4^e corps.

Le nouveau règlement renferme certainement des simplifications utiles ; mais pour nos régiments de réservistes et de territoriaux, il eût été désirable de l'alléger d'au moins trente articles, qui sont des superfluités.

Comme innovation, nous signalerons à l'article 4 la définition des opérations de nuit.

Ces manœuvres ne figuraient dans aucun règlement français ; les ministres s'étant contentés de les recommander dans des circulaires fort élastiques.

Un cas de réforme

Une circulaire du ministre de la marine élucide un cas de réforme, jusqu'ici considéré comme douteux, puisque les commissions spéciales l'ont, à plusieurs reprises, apprécié d'une façon différente. Il s'agit de savoir si la perte d'un œil ou d'un doigt de la main rend le sujet incapable d'être utilisé en cas de mobilisation générale.

Le ministre, après s'être inspiré des avis du conseil supérieur de santé, a décidé d'obtenir dans les cinq ports un mode d'appréciation uniforme sur ce point par les commissions spéciales.

Désormais, la perte d'un œil ou seulement de la vision d'un seul côté, n'empêchera pas le sujet d'être utilisé, s'il est reconnu valide sous les autres rapports.

Quant à la perte d'un doigt, si c'est l'index de la main droite qui manque, le sujet ne pourra guère exécuter des travaux de force, mais il ne sera pas classé dans les inutilisables et il devra être employé à tout autre service à terre. A plus forte raison s'il s'agit d'un autre doigt, surtout de la main gauche.

Vélocipédie militaire

Au ministère de la guerre : La vélocipédie militaire va recevoir une organisation depuis longtemps attendue. D'après une circulaire de M. de Freycinet aux commandants de corps d'armée, chaque régiment d'infanterie de l'armée active aura quatre vélocipédistes choisis sur leur demande, parmi les hommes exercés dans la réserve et de l'armée territoriale. Ces vélocipédistes recevront une indemnité journalière, mais, détail à noter, devront fournir eux-mêmes leur instrument de service.

Cycle-Club cadurcien

Séance du 4 juin

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf et le quatre juin, un grand nombre de membres du Vélocipède-Club cadurcien, se sont réunis dans une des salles de la mairie, à l'effet de constituer une nouvelle société vélocipédique sous le nom de Cycle-Club cadurcien. Dès l'ouverture de la séance, M. Valette (ainé), se faisant l'interprète de leurs sentiments, a remercié M. le Maire de Cahors de la bienveillance avec laquelle il a mis à la disposition de la nouvelle société une salle de la mairie; il a également remercié les nombreuses personnes présentes de l'empressement avec lequel elles ont répondu à l'appel qui leur a été fait. Il a enfin déclaré qu'il fallait au plus vite préparer les statuts du Cycle-Club. A cet effet, l'assemblée, composée de quarante-trois personnes, a nommé à l'unanimité une commission d'initiative de 11 membres dont les noms suivent :

MM. Blanc, Caunizil, Cazes, Contou, Delfour, Deloche, Faurie, Manhiabal, Pau, Soulié, Valette (ainé). De nombreux membres ont ensuite donné leur adhésion à la nouvelle société. A l'issue de la séance, la Commission d'initiative s'est réunie afin de commencer ses travaux. La prochaine séance générale est fixée au samedi 8 juin 1889.

Eaux minérales de Miers

M. le ministre de l'intérieur vient de signer un arrêté supprimant les postes d'inspecteurs des eaux minérales de Miers et de Cransac.

Conférence Westmarck

Arnaud-Louis-Théodore Westmarck est né le 11 mars 1857 à Stoltm, où son père était secrétaire du conseil d'Etat. Sa mère était la fille d'un Français, du Poitou, nommé Poignant, qui s'était réfugié en Suède, pendant la terreur et qui, ensuite, entra dans l'armée suédoise où il fut élevé au grade de commandant. Ayant terminé ses études à Stockholm, le futur explorateur africain quitta sa ville natale en 1878 et visita les principales villes d'Europe. Le 4 avril 1883, M. Westmarck quitta l'Europe pour aller explorer pendant trois ans les bords du Congo, qu'il monta jusqu'au 1° 35 de l'latitude nord de l'équateur. De retour en Europe, M. Westmarck se fit d'abord entendre à Paris, où ses récits des mœurs et coutumes, aussi curieux que piquants, des antropophages du Haut-Congo, obtinrent un immense succès. Il visita ensuite les plus grandes villes de France et de l'étranger, où ses conférences ont eu le même succès. S. M. dom Pedro, empereur du Brésil, qui entendit M. Westmarck à Marseille, invita le jeune explorateur à venir à Cannes, pour se faire entendre. Le savant souverain disait à cette occasion à M. Westmarck :

— On ne peut pas vous appeler un orateur, car la langue française n'est pas la vôtre, mais c'est ce charme que vous savez ajouter à vos discours, ces tournures si piquantes et si spirituelles que vous donnez à vos phrases, l'enthousiasme, l'inspiration dont vous êtes en possession et cette voix d'or si puissante et si douce à la fois, qui vous font enlever le public. Très grand, mince, élané, les cheveux blonds, coupés presque ras, la moustache blonde à peine naissante, dit le Temps, de Paris, le jeune voyageur est loin de paraître de son âge, 31 ans. C'est ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2, qu'aura lieu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, la conférence de M. Westmarck.

Billets de circulation

Pour faciliter les déplacements du public, les Compagnies ont établi divers types de billets de circulation, les uns à itinéraire soit fixe, soit facultatif, propres à chaque réseau, ou combinés à plusieurs, et dont la délivrance n'a lieu généralement que pendant des périodes déterminées; les autres sont représentés par les cartes d'abonnement propre à un seul réseau, ou en combinaison avec deux réseaux. De plus, la Compagnie d'Orléans, entrant dans une voie nouvelle, avait mis en application un tarif de cartes d'abonnement des 3 classes, pour 6 mois ou un an, permettant d'obtenir pour tout parcours sur le réseau des billets à 1/2 tarif de la classe pour laquelle l'abonnement était souscrit, et ce moyennant le versement préalable d'une somme variable suivant la classe et la durée de l'abonnement. Cette dernière innovation, était le germe d'une importante réforme, car toutes les grandes Compagnies viennent de se mettre d'accord pour soumettre à l'administration supérieure, un nouveau tarif basé sur les mêmes principes et applicable aux parcours à effectuer sur l'ensemble de

tous les réseaux. Il est à remarquer que cette heureuse combinaison est applicable à des périodes de trois mois, de six mois ou d'un an et qu'en outre, l'abonnement peut être souscrit ou pour les trois classes, ou pour la 2° et la 3° classe, ou pour la 3° classe seule.

Ce n'est pas tout; les Chemins de l'Etat, les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Nord, de l'Est, de Lyon et du Midi, viennent aussi de se mettre d'accord pour établir un tarif commun qui permet aux voyageurs d'établir des itinéraires facultatifs à prix réduit, à durée de séjour proportionnels à la longueur parcourue, et pouvant emprunter une partie quelconque de tout le réseau français. Bien plus, sur ces billets individuels, déjà réduits de 20 à 60 0/0 par rapport au tarif général, les Compagnies accordent une nouvelle réduction qui peut s'élever à 25 0/0 pour les billets collectifs délivrés aux membres d'une même famille, voyageant ensemble.

Ces nouveaux tarifs, qui représentent un progrès réel, seront mis en vigueur dès qu'ils auront été homologués par l'administration supérieure.

Assemblée provinciale représentative du Quercy

Des 3 et 4 Juin

COMPOSITION DES CHAMBRES

Voici la composition des diverses Chambres :

1° Chambre. — Intérêts moraux et religieux. Président, M. de Blaviel, vicaire général, descendant d'un des députés du Quercy. Vice-président, M. Clergeaud, ancien magistrat. Secrétaire, M. René de Chênemoireau.

2° Chambre. — Intérêts publics (administration, magistrature, armée). Président, M. le vicomte d'Armagnac. Vice-présidents : MM. Bouysson, avocat à Moissac, et Henri Tournamille, ancien magistrat. Secrétaire, M. Etienne Depeyre.

3° Chambre. — Intérêts agricoles. Président, M. Albert Tournamille, président du syndicat agricole de Grisolles, Montech et Verdun. Secrétaire, M. Vigouroux, avocat, de Sérignac.

4° Chambre. — Intérêts commerciaux et industriels. Président, M. Chambert, industriel. Vice-président, M. Capmas, négociant à Puy-l'Evêque. Secrétaire, M. Lestrade fils.

VŒUX ADOPTÉS EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Religion

1° L'obligation du repos dominical. — Adopté.

2° Le respect et l'application loyale du Concordat dans le sens le plus étendu. — Adopté.

A la contre-épreuve, M. Landres, avocat à Gourdon, s'est levé et a dit : « Je suis pour la suppression du Concordat. » On lui a fait remarquer que le vœu était adopté, et qu'il pouvait déposer un amendement.

M. Depeyre a fait un rappel au règlement, en demandant que l'amendement fut renvoyé à la Chambre compétente.

M. de Blaviel, vicaire général, et le rapporteur s'y opposent en disant que l'assemblée n'avait pas mission pour discuter une convention adoptée par le Pape.

Devant ces explications, M. Landres abandonne sa proposition et se déclare satisfait.

3° La révision, d'accord avec le Saint-Siège, des articles organiques dans un sens conforme à l'esprit et à la lettre du Concordat. — Adopté.

4° La liberté d'association religieuse, absolument nécessaire à l'accomplissement de la mission de l'Eglise. — Adopté après une observation faite par M. de Valon.

5° La liberté pour l'Eglise et les Associations catholiques, et dans une mesure fixée d'accord avec le Saint-Siège, d'acquiescer et de posséder. Adopté.

6° Le remplacement du budget des cultes par une dotation fixe. — Adopté.

Armée

1° Il convient de ramener l'esprit religieux dans l'armée, comme dans les autres pays, par le rétablissement de l'aumônerie en temps de paix et par une plus grande liberté donnée à la pratique religieuse. — Adopté.

2° Il faut revenir au principe des dispenses écrites dans les lois précédentes, et étudier un mode de remplacement militaire qui respecte la dignité humaine et sauvegarde les intérêts de l'avenir et des carrières.

Sur une observation de M. de Valon, ce vœu est renvoyé à la 2° Chambre pour être complété.

3° Il serait utile de créer une armée coloniale spécialement destinée au service de nos colonies et recrutée autant que possible par le volontariat. — Adopté.

Intérêts pédagogiques

1° L'abrogation des lois scolaires, qui portera atteinte à la liberté des pères de famille et la liberté de l'Eglise et à la conscience chrétienne. Adopté.

2° Une juste liberté d'enseignement. En conséquence, que le rôle de l'Etat soit ramené à ses vraies limites de surveillance et de protection; que l'on reconnaisse le droit des parents de choisir pour leurs enfants l'école et le genre d'enseignement qui leur conviennent; que l'on puisse établir des universités autonomes, régionales, indépendantes de l'Etat pour leur administration, leurs programmes, leur recrutement. — Adopté.

3° Que les bourses, subventions, secours de diverses natures accordés par l'Etat, les départements et les communes, soient donnés aux familles avec la faculté de faire élever leurs enfants dans les écoles qu'ils choisissent. — Adopté.

4° Nous demandons que les tribunaux scolaires offrent des garanties sérieuses d'indépendance, de capacité et d'impartialité par le choix et la qualité des membres qui les composent. — Adopté.

Famille

1° Révision dans un sens conforme aux droits

de la conscience et à la loi chrétienne de la législation sur le mariage;

2° L'abrogation de la loi du divorce;

3° La répression énergique des productions immorales, obscènes ou attentatoires à la religion;

4° La répression légale de la séduction;

5° Que la liberté des débits de boissons soit sagement restreinte et que le nombre en soit prudemment proportionné à l'importance des localités;

6° Que l'on réforme les lois qui régissent les successions, notamment les articles 826, 832, 1079 du Code civil, afin de conserver et de perpétuer les foyers, surtout les foyers ruraux et les domaines agricoles, et d'éviter les licitations et autres procédures coûteuses qui n'aboutissent qu'à faire passer aux mains des gens d'affaires et du fisc la fortune nationale.

Assistance publique

1° Considérant que le devoir d'assistance de la société à l'égard de ses membres malheureux ne saurait être plus efficacement rempli que par la charité chrétienne et par les institutions nées de son esprit, nous demandons que l'Etat, le département, la commune réduisent progressivement au minimum leur intervention dans l'assistance publique en encourageant la charité et les institutions créées par elles, notamment en rendant la liberté avec la personnalité civile et le droit d'acquiescer aux établissements et associations charitables ayant pour but l'assistance matérielle et morale des individus et des familles. Adopté.

2° Nous demandons que dans le système pénitentiaire on fasse une large place à l'influence de la religion, si propre à relever les malheureux détenus. — Adopté.

Vœux Financiers

1° Qu'il soit dressé un état exact de la situation financière, comprenant notamment le montant des dettes et des engagements de toute nature contractés par l'Etat;

2° Qu'il ne soit plus fait d'emprunts, si ce n'est pour des motifs bien justifiés; que la dette flottante soit renfermée dans de justes limites et l'amortissement ait une place définitive dans le budget;

3° Que des économies soient réalisées par la réduction du nombre des fonctionnaires, par la révision des lois qui ont imposé à l'Etat, aux départements et aux communes les dépenses qu'il n'était pas nécessaire de leur faire supporter;

4° Que la loi rétablisse la garantie de l'adoption des plus imposés aux Conseils municipaux pour le vote des centimes extraordinaires et des emprunts;

5° Que les disponibilités résultant de la réduction des dépenses servent à des dégrèvements;

6° Qu'il soit étudié dans le plus bref délai possible un mode d'impôt frappant tous les bénéfices professionnels en frappant aussi les valeurs mobilières, y compris les rentes sur l'Etat, soit dans les revenus, soit dans leurs transmissions. Ce nouvel impôt sera destiné à dégrever sensiblement les valeurs immobilières;

7° Une réclamation formelle sera portée devant les pouvoirs publics tendant à ce que l'impôt foncier de tous les Français soit, dans le plus bref délai possible, tarifé d'après un taux uniforme.

Organisation judiciaire

1° Qu'il soit institué un corps judiciaire offrant de sérieuses garanties de savoir, d'impartialité et d'indépendance pour des modifications dans le recrutement et l'avancement des magistrats, notamment par l'obligation pour le pouvoir central de choisir les magistrats assis sur une liste dressée par la Cour du ressort, assistée du bâtonnier de la Cour;

2° Que l'immovibilité soit accordée au juge de paix;

3° Qu'il soit procédé à une réforme fondamentale du Code de procédure en vue de réaliser aussi complètement que possible la gratuité de la justice;

4° Que les tribunaux administratifs soient supprimés et que la connaissance des affaires contentieuses de leur compétence actuelle soit déferée aux tribunaux de droit commun dans les mêmes conditions de gratuité et de procédure;

5° Que les tribunaux de commerce soient supprimés dans les villes dont la population est inférieure à 25,000 âmes;

6° Que la liste du jury soit établie d'après un système écartant toute ingérence politique.

Postes et Télégraphes

Adjudication de l'entreprise du transport des dépêches de Moissac à Cahors.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de cette entreprise devront se présenter pour le Lot, aux bureaux de poste de Cahors ou de Montcuq, jusqu'au 16 juin inclus, pour prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 mai 1889

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Laroussilhe dépose, au nom de M. Cantayre, de Cahors, un jeton du XVI^e siècle et un double tournoi de la principauté de Dombes. La Société remercie le donateur.

La parole est donnée à M. Joseph Blanc pour lire le rapport dont il s'était chargé, à la demande de la Société, sur l'ouvrage de M. Jarriand, avocat à la cour d'appel de Paris : « Histoire de la Nouvelle 118 dans les pays de droit écrit ».

Il fait surtout remarquer qu'au cours de ses savantes recherches, l'auteur est amené à constater que les coutumes locales de Cahors sont d'une grande importance et d'un puissant intérêt. Celles de Luzech, Figeac, Capdenac, Gramat, Montcuq, Gréalou, Thégra,

Montcabrier, Montauban Lauzerte, etc., ont également leur importance et leur intérêt. Aussi M. Jarriand déclare-t-il, « qu'il doit se contenter d'analyser les principales, et de grouper les autres. »

M. le Secrétaire des séances donne lecture de la biographie de Jacques Galot de Genouillac, par M. D. d'Aussy, publiée dans la Revue Poitevine et Saintongeaise (n° 189, août 1885), c'est un travail consciencieux et bien écrit, où l'auteur cite plusieurs passages de Brantôme, ce vieil historien des grands capitaines, qui s'étonnait, il y a trois cents ans, de l'oubli dans lequel était tombé le grand écuyer de François 1^{er}. Personne, depuis, n'a songé à réparer cette injustice, et son souvenir, dit M. d'Aussy, « n'est plus conservé que dans deux églises, celle d'Assier et celle de Lonzac, qui gardent deux tombeaux. »

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, DELPÉRIER. *Le Secrétaire,* J. GARY.

Séance du 27 mai 1889.

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge.

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Salamon est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XVI, deuxième livraison, un don fait à cette Société par M. Dujarric-Descombes, au nom de M. Gay, légataire universel de M. Petit, ancien curé de Tocane Saint-Aprais, d'un manuscrit de quatre-vingt feuillets intitulé :

1° L'Esprit épiscopal de Mgr Villustrisme et révérendissime Nicolas Sevin, évêque, baron et comte de Cahors, avec un arbre généalogique de la famille de Sevin quelques lettres émanant de membres de la même famille;

2° Une image coloriée de N.-D. de Pérdux, vierge vénérée à Tocane.

Le manuscrit est l'œuvre d'un ecclésiastique qui, pendant onze ans, avait vécu à Cahors, dans l'intimité de Nicolas de Sevin.

Il peint, en un style peu châtié, les vertus publiques et privées de son évêque. Cet ouvrage renferme des détails précieux sur la situation civile et religieuse du Quercy au XVII^e siècle, époque à laquelle M. de Sevin fut transféré du siège de Sarlat sur celui de Saint-Général.

Ce bulletin contient aussi un extrait de l'éloge du bienheureux Alain de Salviniac, dont M. de Sevin fut le coadjuteur. On sait que le tombeau de ce bienheureux se trouvait au prieuré de N.-D. de Cahors.

Dans une autre partie du même bulletin, il est question, à propos d'une cheville gauloise découverte à Périgueux, des recherches faites par M. Castagné, le père de notre confrère.

Il est dit notamment que dans un mémoire très intéressant, lu au congrès archéologique de France, réuni à Cahors, le 2 juin 1874, M. Castagné avait donné les renseignements les plus exacts sur les oppida, à la construction desquels les chevilles, comme celle qu'on a trouvée à Périgueux, servaient. On cite aussi les feuilles faites par M. Castagné à l'oppidum de Murcens, où il a trouvé de longues chevilles ou clous carrés de fer, encore debout, au croisement des poutres.

La cheville gauloise trouvée à Périgueux est absolument semblable à celles signalées dans les oppida du département du Lot.

Il est donné lecture de l'ode « les Laboureurs » qui a valu à M. Maratuech, notre distingué confrère, la deuxième récompense au concours des Jeux-Floraux.

Plusieurs membres expriment le regret que cette belle page ne puisse être insérée dans le Bulletin de la Société parce que son auteur fait partie de la Société des Gens de lettres.

M. Greil continue la lecture de la Chronique manuscrite de Du Pouget, dont il a déjà été question, pour les faits des années 1532, 1533, 1534, 1535 et partie de 1536.

Cette chronique, fort intéressante, contient de précieux détails pour notre histoire locale.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance : Continuation de la lecture des documents de M. Greil et communications de M. Rouquet.

Le président, DELPÉRIER. *Le secrétaire adj.,* SALAMON.

Accident de voiture

Le sieur Delbos, de Camburat, portant, dans sa voiture, le nommé Destruel, de Camboulit, un vieillard de 70 ans, revenait, samedi soir, 1^{er} juin, de la foire de Faycelles.

Au moment où ils passaient devant la ferme du Castelet, trois chiens vinrent se jeter dans les jambes du cheval, qui, subitement effrayé, fit un formidable écart et précipita la voiture au bas d'un talus haut de quatre mètres.

Le vieillard a fait une chute terrible : il s'est tué sur le coup. Delbos n'a reçu que de légères contusions.

ROQUES

M. Vassal, de Roques, commune de St-Vincent, a été foulé aux pieds par ses bestiaux. Aux cris poussés par la victime, on est accouru et on l'a trouvé mourant. Il a expiré dans la nuit.

LIMOGNE

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 31 mai, 1889, M. Rouffix, ancien militaire, a été nommé receveur-buraliste à Limogne (Lot).

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans informe le public, qu'un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le Vendredi 7 Juin à 2 h. 45 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgèux et La Coquille.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Mercredi 19 Juin à midi 35.

Prix des places, aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 45 fr.; 3^e Classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie Ribérac, Périgèux, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 36 fr.; 3^e Classe 25 fr.

MERCUEÛS

Un grave accident est arrivé dimanche à Mercuès. Une femme âgée de cinquante deux ans, la nommée Louise Delbreil, par suite d'un faux mouvement, est tombée dans une mare près laquelle elle lavait du linge. La mare est très profonde à cet endroit, et personne ne se trouvait à portée quand l'accident est arrivé. Ce n'est que quelques temps après que le mari s'étant approché a aperçu son épouse au fond de l'eau.

Les voisins, accourus à ses cris, l'ont aidé à la retirer.

Tous les soins ont été inutiles : la femme Delbreil avait cessé de vivre.

GOURDON

Nous lisons dans l'Alliance Républicaine : Le conseil municipal de Gourdon par 14 voix contre 4, a refusé de voter une somme utile à une réception officielle des ministres dans notre ville si, par cas, ils se rendaient à l'inauguration du chemin de fer de Souillac à St-Denis, le 16 courant.

MOULINBESSOU

Dimanche dernier, le sieur B., du canton de Lauzerte, se rendait à la mairie de Valprionde pour se marier avec une fille de cette commune; mais n'ayant pas ses pièces en règle, il dut repartir sans femme et qui plus est sans porte-monnaie, car, en voulant acheter quelques cigares, il s'aperçut qu'il l'avait perdu.

Mardi dernier, un fou parcourait notre commune et les communes voisines. Il serait bien temps que ces gens qui sortent de Leyme, soient mieux surveillés, car leur présence dans de certaines maisons, qui en ce moment sont gardées par des enfants ou des vieillards, peut occasionner de graves accidents quelquefois irréparables.

La semaine dernière, une mendiante, qui non seulement est un objet de risée mais de scandale presque partout où elle passe, venait troubler l'ordre dans notre paisible hameau, en menaçant quelques personnes, comme c'est son habitude quand elle se trouve contrariée. Elle lance des pierres, brise les ustensiles qui se trouvent à sa portée. Il serait aussi bien temps que cette pauvre folle fût mise en lieu sûr, de manière à ne plus troubler l'ordre public par les scandales fréquents qu'elle occasionne sa présence.

Dimanche dernier un orage terrible s'est abattu sur notre contrée. Il est tombé beaucoup d'eau, mais pas de grêle, et nous n'avons pas à constater des ravages épouvantables, comme dans certains endroits et surtout dans le Lot-et-Garonne, parait-il.

Le sulfatage des vignes

Par ce temps de sulfatage des vignes, il est bon d'employer des substances les plus pures possible.

Voici un moyen bien simple pour s'assurer de la pureté du sulfate de cuivre :

On en fait dissoudre une petite quantité avec de l'eau pure dans un verre à pied; on verse dans la dissolution un peu d'ammoniaque ou de lait de chaux.

Il se formera aussitôt une coloration bleu de ciel si le sulfate de cuivre est pur, d'un bleu rouillé s'il contient du sulfate de fer, d'un blanc sale s'il contient du sulfate de zinc.

Dans les deux derniers cas, le sulfate de cuivre est fraudé.

Pour les commerçants

Pour répondre au désir du ministre des travaux publics, les Compagnies de chemins de fer examinent les modifications qu'elles pourraient apporter à leurs tarifs et les concessions qu'elles pourraient faire au commerce. Il serait question, entre autres, d'adopter l'innovation que viennent de mettre en pratique les Compagnies anglaises. Tout industriel ayant fait transporter par voie ferrée une certaine quantité de marchandises aurait droit à une carte de circulation gratuite dont le parcours serait d'autant plus grand que les transports auraient été plus importants. Cette concession permettrait aux fabricants et commerçants de fréquenter les grands centres d'échange et de consommation, de développer leur chiffre d'affaires et, d'un autre côté, ferait augmenter les quantités de marchandises transportées.

La peinture au pétrole

On assure que la peinture à l'huile aura bientôt fait son temps.

L'académie des beaux-arts vient de recevoir

une communication faisant connaître qu'après de nombreux essais faits avec du pétrole, on a obtenu les résultats inattendus et le plus brillant succès. Non-seulement les couleurs conservent tout leur éclat, mais, ce qui est surtout précieux, c'est que les tableaux n'ont pas besoin d'être vernis.

Invasion de sauterelles

Une invasion de sauterelles est signalée dans le Var, à Draguignan, principalement dans la région des Maures, dont la commune de Bormes est le centre. Sur une superficie de 30 à 40 kilomètres carrés, des millions de sauterelles sans ailes, à pattes longues, couvrent le sol, dévorant les entes, les genêts, les arbres fruitiers, auxquels elles ne laissent ni feuilles, ni fruits.

Les insectes encore petits se cantonnent pour le moment aux endroits abrités; mais, quand ils n'auront plus rien à manger, ils descendront dans les plaines et dévoreront les blés, les avoines, les vignes, les prairies, etc.

Les agriculteurs sont dans la désolation et demandent du secours.

C'est une véritable expédition qu'on est obligé d'organiser contre les criquets en Algérie.

Voici la dépêche que nous recevons d'Algérie : « Un train spécial a emporté ce matin d'Oran, pour Constantine, où ils vont coopérer à la destruction des criquets, 400 hommes du 2^e zouaves. Ce train prendra en route, pour la même destination et le même but, 600 hommes de la légion de Bel-Abbès et 400 d'El-Arich ».

RÉQUISTA

On nous signale un fait très curieux qui vient de se produire à Réquista (Aveyron).

Dans la matinée de dimanche dernier, on vit arriver du côté du Levant, se dirigeant vers le Couchant, un nuage intense et d'apparence toute particulière. C'était une armée de papillons, de vrais papillons de couleurs fauve, mesurant environ trois centimètres d'envergure et volant à une hauteur du sol de 12 à 15 mètres environ. Ils traversèrent la ville, suivant la rue principale qui la coupe de l'est à l'ouest.

Le défilé commença vers les onze heures et demie du matin; il ne fut terminé que vers les quatre heures du soir.

On devine l'ébahissement de tous les habitants de Réquista, qui n'avaient jamais vu pareil phénomène. Chacun cherchait à l'expliquer à sa manière. Les uns, ceux qui voulaient paraître le plus avisés, disaient que c'étaient les vers à soie, qui, s'étant ainsi transformés, descendaient des Cévennes. Beaucoup, non moins intrigués, mais faisant une part bien trop large à la superstition, cherchaient à découvrir dans ce curieux événement, l'indice de quelque grande catastrophe. Les plus sérieux songeaient avec peine à leurs champs et à leurs récoltes, sur lesquels il leur semblait à tout moment voir s'abattre la gent ailée.

Pourtant nos papillons passèrent sans s'arrêter dans la contrée et ils disparurent bientôt vers les limites de l'Aveyron et du Tarn.

Mais de même qu'on n'a point su d'où cette innombrable légion était partie, de même on n'a point dit encore en quel endroit elle s'était arrêtée.

Ne faudrait-il pas trouver l'explication de ce phénomène étrange, dans la présence signalée l'an passé dans certaines régions d'une quantité extraordinaire de chenilles ?

La vente des huîtres

On sait que la vente des huîtres destinées à la consommation est interdite du 15 juin au 1^{er} septembre de chaque année. Cet état de choses est modifié à partir d'aujourd'hui, en vertu d'un décret rendu sur le rapport du ministre de la marine et après avis du comité consultatif d'hygiène de France et du comité consultatif des pêches maritimes.

Aux termes de ce décret, la vente, l'achat, le transport et le colportage des huîtres ayant plus de cinq centimètres de diamètre sont autorisés en tout temps. La vente, l'achat, le transport et le colportage des huîtres de moins de cinq centimètres de diamètre pourront également être autorisés en tout temps, mais uniquement dans l'intérêt de l'élevage et du peuplement des établissements ostréicoles.

Les huîtres d'une dimension inférieure ne pourront, dans aucun cas, être exposées sur les marchés et livrées à la consommation. L'exportation des huîtres de moins de cinq centimètres du bassin d'Arcachon continue à être interdite en tout temps.

Les raisins secs

Le rapport de M. Marty, relatif à l'élévation de 6 à 20 fr. des droits sur les raisins secs d'origine étrangère va être incessamment distribué.

Voici les points essentiels sur lesquels il s'appuie pour justifier l'augmentation de droit qu'il demande au nom de la commission des douanes : « La fabrication des vins de raisins secs a pris en France, dans ces derniers temps, une importance telle que l'importation des raisins secs, qui n'était en 1871 que de 7,040,407 kil. s'est élevé en 1887 à 98,468,287 kil. et en 1888 à 85,519,076 kil.

Etant donné qu'il ne faut que 100 kilos de raisins secs pour avoir, avec une simple addition d'eau, trois ou quatre hectolitres de vin, il est permis de se demander si notre viticulture est suffisamment protégée par les droits existants.

« Les vins de raisins secs sont produits à très bas prix en raison du peu de valeur de la matière première, ils sont en outre affranchis de la plus grande partie des frais de transport qui grèvent nos vins fabriqués, étant généralement établis dans les centres mêmes de la consommation. Nos vins ont donc beaucoup de difficultés à soutenir la concurrence, »

M. Marty indique, en outre, qu'il existe en dehors de la fabrication loyale et honnête une fabrication clandestine qui représente au moins le quart de la fabrication totale, et là, ne se borne pas la fraude. Les industriels additionnent de glucose les marcs de raisins secs, et, grâce à ce procédé, 100 kilos de raisins secs peuvent produire non plus trois ou quatre hectolitres de vin, mais une douzaine d'hectolitres.

D'autres industriels ont même réussi à reconstituer le raisin sec après une première fermentation et à lui donner les apparences de raisin n'ayant pas encore servi.

Il est donc urgent d'apporter un remède à l'état de choses qui décourage la viticulture française dans l'œuvre qu'elle a entreprise pour la reconstitution du vignoble.

La viticulture, dit M. Marty, doit être sûre. Le législateur n'entend pas dans l'avenir favoriser l'introduction en France d'un produit étranger qui tend à transformer nos vins en une sorte de composition chimique et à leur enlever leur vieille réputation.

L'ASSASSINAT D'ALBI

Madame Cassan

Mme Cassan est assez sérieusement souffrante d'un mal à la jambe qui l'empêche de dormir et lui donne la fièvre.

Samedi, sur sa demande et sur celle de Mme Peyronnet de Berre, sa mère, M. le docteur Lalagade, neveu, a été appelé auprès d'elle.

Un complice (?)

Les gens de Gaillac parlent d'un individu que ses relations très suivies avec Durand auraient fait soupçonner de complicité dans l'affaire d'empoisonnement.

On dit que la justice s'occupe des faits et gestes de ce prétendu complice; mais nous ne mentionnerions pas ce bruit, si un homme autorisé, maire d'une commune voisine et mêlé à l'instruction, n'en avait, à ce qu'on nous assure, informé le parquet.

L'Instruction à Albi

Mardi matin, par le train de 9 heures, sont arrivés M. le procureur général Laroche, M. le conseiller Amilhau et M. Bez, greffier.

M. Compayré les attendait à la gare. M. Laroche s'est rendu directement au Palais.

M. Amilhau et son greffier ont passé par la prison où ils sont restés quelques minutes. De là ils ont été au Palais où les attendaient des témoins en grand nombre, cités pour ce matin.

On a entendu vingt-cinq témoins qui, on le voit, ne se rattachent pas à l'enquête relative à la perpétration matérielle du meurtre et paraissent surtout en mesure de donner des renseignements sur les relations et les habitudes du docteur et de Mme Cassan.

Le mobile du crime a été également recherché. Il s'agit de savoir si oui ou non le vol a pu être l'objet des préoccupations de Durand, chose qui n'est pas impossible, car aucune monnaie, on s'en souvient, n'a été retrouvée dans les tiroirs du docteur.

Plusieurs des témoignages recueillis étaient destinés à établir quelle somme M. Cassan avait en sa possession le jour de sa mort et si les quatre billets de cent francs trouvés dans la maison constituaient tout son argent de poche.

D'autres ont porté sur les antécédents et les habitudes de Durand.

Pendant les dépositions, M. Compayré se tenait à la disposition de M. Amilhau, dans la salle des délibérations des Assises.

Bibliographie

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, 120, boulevard St-Germain, Paris. — Sommaire du 1^{er} juin 1889. — Le graphophone de M. Charles Sumner Tainter. E. Hospitalier. — Gaston Planté. Gaston Tissandier. — L'établissement national de pisciculture de Bouzey, près Epinal. X. ..., ingénieur. — L'art préhistorique à l'Exposition universelle de 1889. — Marquis de Nadaillac. — Le sable musical, une nouvelle « Montagne de la Cloche ». H. Gabington Boston. — La destruction des hirondelles. G. T. — Balance aperiodique. P. Curie. — Nécrologie : Halphen. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 27 mai 1889. Stanislas Meunier. — Les assemblées paradoxales. A. R. — Supplément : Boite aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

LA GRANDE REVUE, paraît deux fois par mois, les 10 et 25. Abonnements : Étranger, 35 fr.; France, 30 fr. Bureaux : Rue Halévy, 44, Paris. Sommaire du numéro du 25 mai. — Le Salon de 1889. Armand Silvestre. — L'Inde antique. J.-T. Wheeler. — Soirs de province. Jean Lorrain. — La Science à l'Exposition. Stanislas Meunier. — Questions militaires. Un Soldat. — Histoire de salubranques. Arsène Houssaye. — L'hygiène de l'Esprit. René de la Ferté. — Les Yeux, Lynx. — Mes Lunes. Jacques de Sombreville. — Poésies : Georges d'Espèrès, Julien Leclercq. — Le Monde est aux Femmes. Jean Alesson. — Critique musicale. Joséphin Peladan. — La Vie russe. Iwan Rienko. — Chronique politique. Alikoff. — Histoire au jour le jour. Alceste. — Profils et trois-quarts. Marie-Anne de Bovet. — Carnet parisien. Barone de Spare. — Bulletin financier. E. Pelard. Nouvelle prime gratuite offerte aux abonnés de la « Grande Revue » : Huit Tickets d'entrée à l'Exposition Universelle.

LE MONDE ILLUSTRÉ, journal hebdomadaire. — Abonnements : Un an : France, 24 fr.; Étranger, 27 fr. (33^e année). Bureaux, 13, Quai

Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 1679, 1^{er} juin 1889. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Buffalo Bills. — Le Printemps. — La Grève. — M. Coudreau, voyageur de la haute Guyane. — M. le vicomte de Borelli. — La Salon de 1889, par Olivier Merson. — Un Coquin d'once, nouvelle, par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus. — Grsvures : Exposition universelle : Les soldats indigènes devant le pavillon des colonies; Les troupes coloniales; Beaux-Arts : La Grève; Histoire de l'habitation. — La troupe Buffalo Bills. — Printemps, dessin de M. Vierge. — M. Coudreau, voyageur de la Guyane. — M. le vicomte de Borelli. — Echees, per S. Rosenthal. — Rébus.

LE BON JOURNAL paraît le jeudi et le dimanche. Abonnements : Un an : France, 15 fr.; Étranger, 18 fr. Bureaux à la librairie C. Marpon et Flammarion, éditeurs. — (5^e année). Sommaire du numéro 329, 2 juin 1889. — De Valleneuse. Flagrant Délit. — Charles Mérouvel. La Comtesse Hélène (suite). — Louis Enault. Le Château des Anges (suite). — Armand Silvestre. Rose de mai (suite). — H. Escoffier. Le Mercier de Lyon (suite). — Frédéric Soulié. Les Aventures de Saturnin Fichet (suite).

ST-NICOLAS (10^e année). Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Sommaire du numéro 26, 30 mai 1889. — Il y a loin de la coupe aux lèvres, Pierre Duchateau. — Le Tribunal de St-Nicolas. Saint-Nicolas. — Le Chien du Paria. S. E. Robert. — Gette. Marie Strahl. — Un cauchemar. E. Dupuis. — Faits divers. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Mès, J. Geoffroy, Gilbert, Hopkins, Gaillard.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} juin 1889 : Le nouveau Duc, par Edmond Saggise. — Causerie sur l'Exposition Universelle, par Hip. Gautier. — La vision de l'écolier puni, par E. d'Hervilly. — La Couchée des Rouliers, par E. Gohi. — Le Salon de 1889, par G. Cougoy. — Le Dieu Peptius, par P. Jacob, bibiophile. — Douze jours à Londres, par C. Améro. — Causerie musicale, par Julien Torchet. — La Légende de Mercédès, par Pierre Perrault. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par Marcus Stone, J. Geoffroy, A. Paris, Kallmorgor, Gaillard, etc., et d'après de vieilles Estampes.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. H. Lamirault et C^e, 61, rue de Rennes, Paris.

On a dit avec raison que l'Exposition était une Grande Encyclopédie de choses. Mais, pour comprendre, pour étudier avec fruit la plupart de ces choses, il faut avoir recours à une Encyclopédie de mots. Nous recommandons à ce titre la « Grande Encyclopédie », dont la 185^e livraison donne par exemple, pour le seul mot « Bureau », onze articles différents, entre autres : Bureaux arabe, Bureau de placement, Bureau des Assemblées électorales, Bureau des Assemblées législatives, Bureaux des postes et des télégraphes, Bureaux des longitudes, Bureau central météorologique, etc., etc.

BULLETIN FINANCIER

Du 5 juin 1889.

Le marché est animé aujourd'hui et les affaires ont été actives aussi bien sur les valeurs que sur les rentes.

La spéculation est d'humeur très mobile en ce moment et les moindres fluctuations des places étrangères sont fidèlement reproduites sur notre marché.

Le début de la séance avait été la continuation de la clôture précédente et les premiers cours étaient la confirmation de la fermeté de la veille.

Berlin est arrivé très faible et l'ensemble de la cote s'en est immédiatement ressenti. Peu à peu le calme est revenu et la fin de la Bourse s'est signalée par une reprise générale de bon augure et qui selon nous prouve que la tendance est restée la même et qu'avec peu d'efforts on reviendrait aux cours cotés avant la liquidation.

Nos rentes conservent les cours précédents 86,67 et 104,80.

L'assemblée générale des actionnaires du Suez a provoqué une hausse importante de cette valeur qui clôture à 2,371. Le foncier est meilleur à 1,345. Les valeurs de crédit sont plus fermes. 704 la Banque de Paris, 685 le crédit Lyonnais. La Banque d'Escompte, la Société Générale sont bien tenues.

Les fonds étrangers sont un peu plus lourds quoique meilleurs que dans le courant de la séance. L'Italien 97,32. L'extérieur 76 1/8 après 76 15/16. Le Hongrois 87 7/8. Les fonds Russes se relèvent aussi en clôture. Les valeurs ottomanes sont plus faibles et en particulier l'Egypte, dernier cours 458. La Banque ottomane 543, le turc 16,40. Le comptant a eu quelques ventes à supporter. Les cours restent cependant fermes à la fin de la séance. La Galicie est demandée à 35 francs.

BOURSE. — Cours du 5 juin 1889.

3 0/0.....	86 61
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 35
4 1/2 0/0 1883.....	104 80
Actions Orléans.....	1,355 00
Actions Lyon.....	1,345 00
Action Panama.....	56 60
Obligations Orléans 3 0/0.....	419 00
Obligations Lombardes.....	317 50
Obligations Saragosse.....	375 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	93 15

ÉTUDE

de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

VENTE

Saisie Immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de justice de ladite ville, le mercredi trois juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi.

Suivant procès-verbal de M^r Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé conformément à la loi, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier, en date du quatre avril de la même année, aussi visé et enregistré lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 128, numéros 29 et 30.

Il a été procédé ; A la requête de Monsieur Léonce SALABERT, propriétaire et marchand chapelier, demeurant et domicilié à Puy-l'Évêque.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine BRASSAC, jardinier, et de dame Marie REY, son épouse, domiciliés ensemble à Leygue, section d'Issudel.

A la saisie réelle des immeubles qui sont plus bas désignés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à ladite vente, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance. Sa publication a eu lieu le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le tribunal, en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé le jour de l'adjudication au mercredi trois juillet prochain, à midi.

En conséquence et à la requête dudit Léonce SALABERT, lequel constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e LACOSSE, demeurant en cette ville, rue Fénelon, n^o 7.

Il sera procédé :

Sur la tête et au préjudice desdits mariés Antoine BRASSAC et Marie REY.

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le mercredi trois juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi.

A la vente des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

DES BIENS A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

1^o Une petite maison d'habitation, étable, hangar et cave, et une pièce de terre ayant été jusqu'ici cultivée en jardin, le tout attenant et contigu, situé au lieu de Leygue, section d'Issudel.

La maison se compose d'un rez-de-chaussée seulement, avec grenier au-dessus, elle a sa porte d'entrée au Midi, donnant sur le patus en dépendant, de ce même côté une fenêtre garnie de vitrages et contrevents éclaira l'intérieur et un jour ou volet au-dessus éclaira le grenier; contre le coin sud-ouest est adossée une petite étable à cochons avec poutailier au-dessus, dont les portes donnent au midi; la façade Nord est percée d'une fenêtre garnie de vitrages et contrevents, donnant du jour à l'intérieur et d'un volet au-dessus donnant du jour au grenier; contre partie de cette façade nord, se prolongeant vers le levant jusqu'au chemin de Meaux est une petite bâtisse servant de cave ou écurie, dont l'intérieur est éclairé par une lucarne percée dans son mur nord, et dont la porte d'entrée donne au midi sous un hangar; appuyé contre le mur Est de la maison, sous ce même hangar et percée dans ledit mur Est, se trouve une porte donnant accès dans l'intérieur de la maison.

Toutes ces bâtisses construites en pierre, couvertes en tuile creuse, confrontant du Levant avec le chemin allant à Meaux et des trois autres parts à la terre-jardin qui va être désignée, un tuyau de cheminée apparaît au-dessus du toit de la maison dont le sol avec le patus en dépendant qui est actuellement en culture, figure au cadastre sous le numéro 363 de la section C du plan, pour une superficie de trois ares dix centiares et un revenu net de deux francs quarante-huit centimes, première classe, la maison elle-même y figure sous les mêmes numéro et section, pour un revenu net de trois francs, non classée.

La terre contournant la maison au Couchant et au Nord, elle a été jusqu'ici cultivée en jardin, on y remarque deux mares creusés dans le terrain et destinées à retenir les eaux pour l'arrosage, l'une derrière les bâtisses et l'autre à peu de distance du chemin public de Grézels à Touzac, il s'y trouve aussi plus de trente arbres fruitiers de belle venue radiqués sur les bords et formant une allée, d'essences diverses, poiriers, pruniers, pommiers, amandiers ou autres; elle figure au cadastre de ladite commune de Puy-l'Évêque, sous le numéro 362, de la même section C du plan, pour une contenance de vingt-trois ares quarante centiares et d'un revenu net de six francs huit centimes, troisième classe, de sorte qu'avec le sol des bâtisses et des patus, la contenance totale du bloc, est de vingt-six ares cinquante centiares et confronte dans son ensemble du Levant avec chemin public allant du village de Meaux au chemin de Grézels à Touzac, du Midi avec ce dernier chemin, du Couchant avec propriété de Bosc, et du Nord avec divers propriétaires;

2^o Une vigne perdue, située au lieu dit La-faurie, figurant au cadastre de ladite commune de Puy-l'Évêque, sous le numéro 307 P de la même section C du plan, pour une contenance de vingt-sept ares quatre-vingt-dix centiares et un revenu net de deux francs vingt-trois centimes, quatrième classe.

MISE A PRIX

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de dix francs ci-dessous. 10 fr. En sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés, qu'ils devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le trois juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant, Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le six juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

ÉTUDE

De M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n^o 11.

VENTE

DE BIENS DÉPENDANT

d'une Succession vacante

ADJUDICATION

Fixée au mercredi vingt-six juin courant à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de ladite ville.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le onze mars dernier,

En la cause de M. Bernard Ségué, agent général d'assurances, habitant et domicilié de la ville de Cahors, agissant en la qualité de curateur à la succession vacante de feu Antoine-Emile Alazard, quand vivait jardinier, habitant et domicilié de la ville de Cahors,

Lequel a constitué aux fins des présentes M^e Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, numéro 10.

En présence de M. le procureur de la République.

Il sera procédé à la vente des biens ci-après désignés :

Désignation

DES BIENS A VENDRE

Deuxième lot

Une terre, située au lieu dit Combe de Courbèziès, formant partie du numéro 160, section M du plan cadastral de la commune de Cahors, d'une contenance approximative de quarante ares soixante-douze centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trente-sept francs huit centimes.

Cette terre confronte aux sieurs Palame, Malbert, Atgüé et Mongrelet; sur cet article, se trouve une maison qui est comprise dans la vente.

La veuve Alazard ayant ensemencé cette terre, aura droit à la moitié de la récolte qui y sera excurée.

Tous ces biens sont situés dans la commune de Cahors, canton et arrondissement dudit Cahors, département du Lot; ils dépendent tous de la succession de Antoine-Emile Alazard, quand vivait jardinier à Cahors.

La vente de ces biens aura lieu aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où il sera tenu à la disposition du public.

L'adjudication de ces biens a eu lieu le vingt-neuf mai dernier, jour de mercredi, à l'heure de midi, au palais de justice de Cahors, pardevant M. le président du tribunal civil de Cahors, à ces fins commises.

Ce jour-là, le deuxième lot de ces biens a été adjugé au prix de trois mille deux cent vingt francs à M^e Mazières avoué, qui a été command en faveur de Mademoiselle Jeanne Marie Mazelié, célibataire majeure domiciliée à Cahors.

Mais par acte fait au greffe du dit Tribunal en date du quatre Juin courant, Madame Jeanne Tullet, veuve en premières nocces et veuve en deuxième nocces de Antoine Emile Alazard propriétaire domiciliée à Cahors, constituant M^e L. Espéret pour son avoué, près le dit Tribunal a sur-enchéri du sixième en sus des charges, le prix du dit deuxième lot, qu'elle a déclaré porter

à la somme de trois mille sept cent soixante francs en sus des charges.

Nouvelle mise à prix

Le deuxième lot sera revendu sur la nouvelle mise à prix de trois mille sept cent soixante francs en sus des charges, ci. 37,60 fr.

Pour extrait certifié véritable : Cahors, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué surenchérisseur, Signé : ESPÉRET

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

Purifiez le sang !

Cheroy (Yonne), le 15 février 1889. — Depuis dix ans, je souffrais d'un grand mal de tête; c'était souvent comme si l'on m'avait ouvert la tête; avec cela souvent des étourdissements, quand je me baissais la tête entraînait le corps. J'avais aussi une mauvaise dartre à la jambe qui me faisait bien souffrir, j'avais fait tous les remèdes possibles sans résultat; depuis que j'ai pris vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me porte parfaitement bien, tous mes maux ont disparu. (Sig. lég.). A. VIE.

La Poudre de Rogé, médicament approuvé par l'Académie de Médecine de Paris, est le véritable purgatif des dames, des enfants et des tempéraments délicats. Avec un flacon de Poudre de Rogé, facile à emporter partout avec soi, on peut préparer au moment du besoin, une limonade d'un goût exquis et très rafraîchissante.

La Poudre de Rogé, se conserve indéfiniment sans altération.

Pour l'emploi, verser le contenu du flacon dans une demi-bouteille d'eau, laisser en contact pendant une heure, ou mieux du soir au matin; boucher la bouteille si l'on désire avoir une limonade gazeuse. Le flacon du prix de 2 francs se vend, 19, rue Jacob, Paris; 9, rue du Quatre-Septembre, Paris, et dans toutes les pharmacies.

Des milliers de lettres

attestent la puissante efficacité des Pilules Gicquel. Elles sont purgatives et dépuratives du sang, antibiliaires, antiglaireuses. C'est un remède souverain contre maux de tête, embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Elles dégagent le cerveau et entretiennent la liberté du ventre, ce qui les rend précieuses pour empêcher paralysie et hydropisie. Les Pilules Gicquel se trouvent dans toutes les pharmacies, à 1 fr. 50 la boîte.

Hernies

Descentes, Chutes de Matrices. Guérison certaine et radicale TRAITEMENT MIGNAL-SIMON. Médecin-Herniaire, aux Herbiers (Vendée). Notice gratis et franco. — Affranchir.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse with departure and arrival times.

Vin de Peptone de CHAPOTEAUT

Pharmacien à Paris. La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.

A CÉDER UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

en pleine prospérité. Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marinoni; presses à bras, à satiner, à rogner; caractères neufs pour Labours, etc. etc.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia — Pince-Alliès, pour la greffe au bouchon.

Bouillons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille. — 1^{re} grosseur 6 fr. — Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1838, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : 40 fr.

Sulfate de cuivre (1^{re} qualité), au cours.

Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours.

Eau Céléste, concentrée, 0 fr. 60 le litre.

Echalas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

FRANCK BODERES

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe

CAHORS (Lot)